

CONSULTATION DU PUBLIC

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement

Arrêté fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse en Seine-Maritime pour la campagne 2021-2022

NOTE DE PRESENTATION

Objet de la consultation :

Considérant l'ensemble des contraintes réglementaires encadrant l'exercice de la chasse, il convient de déterminer chaque année par arrêté préfectoral les modalités de gestion des espèces chassables en indiquant leurs périodes d'ouverture et de fermeture et leurs modalités de réalisation.

L'objectif est d'assurer le développement durable des populations de gibier et de préserver leurs habitats, en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques.

L'objet de cette consultation est de permettre la délivrance de l'arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse en Seine-Maritime pour la campagne 2021-2022.

Le projet d'arrêté en pièce jointe, précise les modalités et les périodes de réalisation pour cette saison.

Lieu de la consultation :

Les avis doivent être transmis uniquement **par voie électronique** à l'adresse suivante :

ddtm-strm-bnbsf@seine-maritime.gouv.fr

en précisant la mention « **consultation sur l'arrêté fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse en Seine-Maritime pour la campagne 2021-2022** »

Suite de la consultation :

Après dépouillement et analyse, **une synthèse des observations** sera ensuite mise à disposition **sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime**.

Date de mise en ligne : le 4 juin 2021.

Délai de la consultation :

Jusqu'au 25 juin 2021.